



# RÉSERVE CIVIQUE

DU TEMPS POUR LA RÉPUBLIQUE



**POUR OFFRIR UN SERVICE  
SIMPLE, ACCESSIBLE  
ET NATIONAL**

---

**AUX ASSOCIATIONS  
OU ORGANISMES PUBLICS**  
qui ont des besoins humains  
pour des missions ou des projets  
d'intérêt général.

**AUX CITOYENS**  
qui souhaitent, à titre bénévole  
et occasionnel, être utiles  
concrètement à la société.

## LA RÉSERVE

DONNE SA PLACE  
À CHAQUE ACTEUR  
(PRIVÉ, PUBLIC, CITOYEN)  
DANS LA CO-CONSTRUCTION  
DU BIEN COMMUN.

## RÉSERVISTES

Citoyens français  
Étrangers résidents  
régulièrement sur  
le territoire français  
De plus de 16 ans

## MISSIONS OCCASIONNELLES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

## ORGANISMES D'ACCUEIL

Associations et organismes  
sans but lucratif de droit français

Personnes morales de  
droit public : collectivités  
territoriales, établissements publics  
(hôpitaux, lycées, universités, GIP...)

Services de l'Etat

## COORDINATION DE LA RÉSERVE CIVIQUE

Préfets  
Référénts territoriaux  
Haut-commissaire à  
l'engagement civique

## COMPLÉMENTARITÉ AVEC LES FORMES D'ENGAGEMENT EXISTANTES

La Réserve civique réunit sur une même plateforme toutes les missions d'engagement ponctuel en faveur de l'intérêt général et incarnant les valeurs de la République.

La Réserve civique agit en partenariat avec d'autres plateformes associatives ou territoriales consacrées à l'engagement.

La Réserve civique se distingue du service civique par la nature occasionnelle de l'engagement, par l'absence de limite d'âge et par son caractère bénévole.

Elle intègre les Réserves citoyennes déjà existantes.

La Réserve peut être un premier pas vers un engagement bénévole plus pérenne ou le prolongement d'un engagement préexistant.

C'est un outil de promotion de l'offre associative qui permettra de **toucher un large public et de bénéficier d'une visibilité accrue.**

C'est aussi un outil qui permet d'associer des bénévoles aux projets des services publics.

# LES MISSIONS

---



L'éducation

Les missions ne sont pas imposées par l'État mais proposées par le monde associatif, les collectivités territoriales et les services de l'État.



La santé



La solidarité

Ces missions occasionnelles peuvent être ponctuelles ou récurrentes.



Le sport



La culture

**9**  
**PRINCIPAUX  
DOMAINES  
D' ACTIONS**



La mémoire  
& la  
citoyenneté



L'environnement



Les situations d'urgence et  
événements exceptionnels



La coopération  
Internationale

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

Les associations politiques ou culturelles, les congrégations, les fondations ou comités d'entreprise sont exclus du dispositif.

## COMMENT ÇA MARCHE ?

---

Rendez-vous sur la plateforme numérique  
de la Réserve civique

[WWW.RESERVE-CIVIQUE.BETA.GOUV.FR](http://WWW.RESERVE-CIVIQUE.BETA.GOUV.FR)



Inscrivez votre organisation comme organisme d'accueil  
et remplissez le formulaire avec toutes les informations  
nécessaires au sujet de votre(vos) mission(s)

Une fois votre inscription validée, vos missions sont  
publiées et les réservistes peuvent s'inscrire  
pour y participer.

Il vous appartiendra ensuite de leur répondre,  
de les accueillir et de les accompagner  
pour mener à bien leur mission.

## CONTACT

---

Pour toute question ou demande,  
contactez le référent départemental  
de la Réserve civique ou posez votre  
question sur la plateforme.

Nicolas HAUSSY

[Nicolas.haussy@moselle.gouv.fr](mailto:Nicolas.haussy@moselle.gouv.fr)

-

Bertrand HIRTZ

[Bertrand.hirtz@moselle.gouv.fr](mailto:Bertrand.hirtz@moselle.gouv.fr)